

Le Président du Conseil

Aux membres des conseils synodaux et d'Église
des Églises membres de la
Fédération des Églises protestantes
de Suisse (FEPS)

Berne, le 6 juillet 2016
Reg.-N° 231000

Révision de la constitution – Mise en consultation du projet de constitution

Chers membres des conseils synodaux et d'Église,

Lors de sa session d'automne 2014, l'Assemblée des délégués a chargé le Conseil de la FEPS de poursuivre les travaux de révision et d'élaborer un nouveau projet de constitution, en étroite collaboration avec la Conférence des présidentes et présidents d'Église (CPE).

Au terme de presque deux ans de travail intensif, le Conseil a achevé il y a quelques jours la rédaction finale du texte. Il vous soumet maintenant ce projet de nouvelle constitution pour l'« Église protestante suisse ».

I. Histoire du projet

Au début de l'année 2015, les présidentes et présidents des conseils synodaux et des conseils d'Église se sont mis énergiquement à la tâche. Les cinq affirmations fondamentales sur l'« être Église ensemble » adoptées par l'Assemblée des délégués constituent la base de leurs délibérations :

- « L'Église protestante vit en tant que paroisse, en tant qu'Église membre et en tant que communion d'Églises »,
- « Notre communion d'Églises s'entend au niveau national »,
- « En complément aux Synodes des Églises membres, la communauté d'Églises a un Synode suisse »,
- « La communion d'Églises est dirigée de manière synodale, collégiale et personnelle ».
- « Notre communion d'Églises s'inscrit dans l'Église universelle ».

Sur cette base, les présidentes et les présidents ont discuté des blocs thématiques qui leur étaient soumis :

- délimitation et dénomination de la future FEPS,
- création de champs d'action au niveau national,
- nouvelle répartition des voix entre les Églises membres,
- nouvelle forme de direction ecclésiale, synodale, collégiale et personnelle.

Le détail de ces blocs thématiques peut être consulté sur le site :

<http://www.feps.ch/fr/revision-de-la-constitution>

Ensuite, le Conseil et le secrétariat, avec l'appui très apprécié de plusieurs juristes des Églises membres, spécialistes du droit ecclésiastique, se sont attelés au détail de la révision. Nous sommes ainsi en mesure de vous soumettre aujourd'hui le projet de révision complète de la constitution.

Le projet de nouvelle constitution nous semble convaincant car il est équilibré, prend en compte le paysage ecclésial actuel et ose malgré tout quelques innovations.

La constitution actuelle date de 1950 et porte la marque des années d'après-guerre (avec le paysage ecclésial et les grands problèmes de l'époque). Avec ce nouveau projet, nous voulons nous armer pour faire face à l'avenir : nous exposons la définition de notre manière d'être Église ensemble, nous tenons compte de l'évolution du paysage ecclésial, nous créons les fondements qui nous permettent de mieux répartir nos tâches entre le niveau national et le niveau cantonal, et nous adaptons nos structures pour faire en sorte que les Églises membres soient plus étroitement associées et de manière plus rationnelle à l'accomplissement de nos tâches.

Le texte de nouvelle constitution est disponible en allemand et en français. Les textes ont été traduits avec le plus grand soin ; nous sommes conscients toutefois que certaines notions en allemand peuvent avoir plusieurs équivalents en français et que les options terminologiques retenues sont parfois sujettes à discussion.

II. Suite des opérations

Avec la présente mise en consultation, nous sommes dans le processus dont l'Assemblée des délégués a pris connaissance lors de la session de l'automne 2014. La consultation dure six mois et s'achèvera donc à la fin de l'année 2016.

Ainsi que nous l'avons dit à l'Assemblée des délégués et aux présidentes et présidents d'Église, nous aimerions présenter le projet de nouvelle constitution à votre **conseil synodal ou conseil d'Église** et le commenter. Nous prendrons volontiers contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous.

Nous vous prions de nous communiquer par écrit votre **position** sur le projet de nouvelle constitution, **jusqu'au 31 décembre 2016**, et d'utiliser pour cela le questionnaire joint à ce courrier, qui nous facilitera le traitement systématique des réponses (l'adresse de renvoi figure sur le questionnaire).

Si le processus peut poursuivre le cours prévu, le projet de nouvelle constitution sera présenté en première lecture à l'Assemblée des délégués en été 2017.

Vos réponses ont pour nous une grande valeur et nous avons décidé de ne pas solliciter d'autres prises de position à l'extérieur de la FEPS.

Nous sommes à votre disposition pour toute question ou remarque (Simon Hofstetter : simon.hofstetter@sek.ch, 031 370 25 32).

En nous réjouissant par avance de débattre avec vous de l'avenir de la FEPS, nous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Gottfried Locher
Président du Conseil



Simon Hofstetter
Chargé des questions de droit et société

Annexes :

- Église protestante suisse – Projet de constitution
- Questionnaire de consultation